REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS « FOIRAIL, CARNOT, REPUBLIQUE »

BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

JUIN 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION....3
L'OBJECTIF DE LA CONCERTATION....3
LA METHODOLOGIE DU BILAN....3

1- L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION....4
LES MODALITES DE COMMUNICATION....4
LE DISPOSITIF D'INFORMATION....4
LES MOYENS D'EXPRESSION....6

2- LE BILAN DE LA CONCERTATION....7
LE BILAN QUANTITATIF....7
SYNTHESE DES EXPRESSIONS ECRITES DU PUBLIC....7
LES THEMES ABORDES....7
LE MARCHÉ BIOLOGIQUE DU FOIRAIL....7
LES PLANTATIONS....8
LES MOBILITES....9
Circulation....9
Mobilités douces....9
Stationnement....10
Sécurité routière....10
Accessibilité piétonne....10
LE COMMERCE....11
LES SERVICES SUR ESPACES PUBLICS....11

3- LES ORIENTATIONS DONNEES AU PROJET....12
LA CIRCULATION....12
LES ORIENTATIONS PAR ESPACES....12

INTRODUCTION

Suite à la définition des orientations d'aménagement en 2016, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont délibéré les 27 mars 2017 et 16 mars 2017 afin de lancer la concertation préalable à la requalification des espaces publics « Foirail, Carnot, République ».
Du 8 mars au 19 mai 2017, durant la phase d'avant-projet, un dispositif d'information et de concertation a été mis en œuvre pour permettre aux habitants de la ville et de l'agglomération de s'exprimer sur les grandes caractéristiques du projet qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité du centre ville et du cœur d'agglomération.

En effet, le secteur « Foirail, Carnot, République » est un périmètre à fort enjeu pour le centre ville de Pau et son agglomération. Comme point d'entrée dans le centre-ville et espace d'accueil de nombreux équipements, un programme ambitieux y est engagé : la rénovation des halles, la réhabilitation du parking République, la reconversion de la halle Foirail en espace culturel et la desserte par le Bus à Haut Niveau de Services.

Afin d'être globale et mise en scène, cette dynamique de projets d'équipements s'accompagnera d'opérations de requalification des espaces publics composés de 2 places : Foirail et République – Laborde ; de 4 rues : Carnot – 7 Cantons, République, Galos, Docteur Simian et de 3 cours : Lestapis, Henri IV et Tam-Tam Théâtre.

L'OBJECTIF DE LA CONCERTATION

La concertation préalable à la requalification des espaces publics « Foirail, Carnot, République » conduite au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'Urbanisme[1], a pour objectif de présenter au public le projet en cours de réflexion, de recueillir les avis de la population afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les services.

LA METHODOLOGIE DU BILAN

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.
En effet, à l'issue de la période de concertation, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont rassemblé l'ensemble des expressions du public et ont procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les habitants de la Ville de Pau et de l'agglomération de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :
1- rendre compte de manière fidèle de la participation citoyenne,
2- constituer un outil d'aide à la décision des élus à partir d'un état des lieux clair des différents avis et suggestions,
3- informer le public sur le bilan de la concertation et sur ses conclusions et préconisations.

1 2° alinéa « La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. »

1- L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet de requalification des espaces publics « Foirail, Carnot, République » a été organisée conformément aux modalités définies par les délibérations des conseils municipal et communautaire des 27 mars 2017 et 16 mars 2017.
Elle s'est déroulée du vendredi 14 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017. Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre : dossier de concertation, exposition au sein de la salle de permanence, réunion publique, registre, courriel et courrier.

● LES MODALITES DE COMMUNICATION

La communication visant à informer de l'ouverture de la concertation a été organisée de la façon suivante :

- Publication de deux avis dans la presse locale : Sud-Ouest et La République des Pyrénées les 31 mars 2017 et 7 avril 2017

ao_pp_65378340

PpP Pleine Portée des Pyrénées

Ville de Pau

OUVERTURE D'UNE CONCERTATION

Par délibérations du 16 mars 2017 et du 27 mars 2017, les conseils communautaire et municipal de Pau ont décidé l'ouverture d'une concertation sur le projet de rénovation des espaces publics «Foirail Carnot République» du 14 avril 2017 au 19 mai 2017.

Un chargé d'études se tiendra à disposition du public aux @llées - Bâtiment Le Piano - 26 avenue des Lilas - 64000 Pau aux dates et heures suivantes : 14, 25 avril 2017 - 2, 9, 16 mai 2017 de 13h à 17h

Lors des permanences, un registre est mis à disposition du public pour recueillir les questions et avis.

Toute correspondance pourra également être adressée par mail à : concertation@ville-pau.fr

A l'issue de la concertation, les conclusions motivées seront tenues à la disposition du public à la même adresse pendant six mois.

- Des affichages sur site au sein d'équipements publics : le Foirail, les Halles, le Complexe de la République, la Médiathèque André Labarrère, l'École Henri IV et l'ESAP
- Des affichages sur les sites institutionnels des collectivités : l'Hôtel de Ville, l'Hôtel de France, le Piano
- Information transmise via le conseil de quartier et le conseil des commerçants.

● LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Une réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le 8 mars 2017 au Complexe de la République à Pau en présence de 3 élus : M. Capéran, M. Lacoste et Mme Lipsos-Sallenave et de la chargée d'études et d'opérations en aménagement responsable de la conduite du projet.

L'exposition au sein de la salle de permanence

Une salle de permanence a été ouverte au public les 14, 25 avril 2017 et les 2, 9, 16 mai 2017 de 13h à 17h au sein du bâtiment Le Piano, 26 avenue de Lilas à Pau. La permanence de cette salle était assurée par le chargé d'étude et d'opération responsable du projet de requalification des espaces publics.

Au sein de cette salle de permanence, une exposition présentait de façon succincte les orientations d'aménagement du projet de requalification des espaces publics « Foirail, Carnot, République ». Le plan d'aménagement d'ensemble, les perspectives du devenir des différents espaces, le plan de circulation, le bilan stationnement et les délais de mis en œuvre du projet étaient présentés dans le cadre de cette exposition.

Le dossier de concertation

Ce document, qui présentait les orientations d'aménagement et leurs aspects financiers, était consultable au sein de la salle de permanence de concertation.

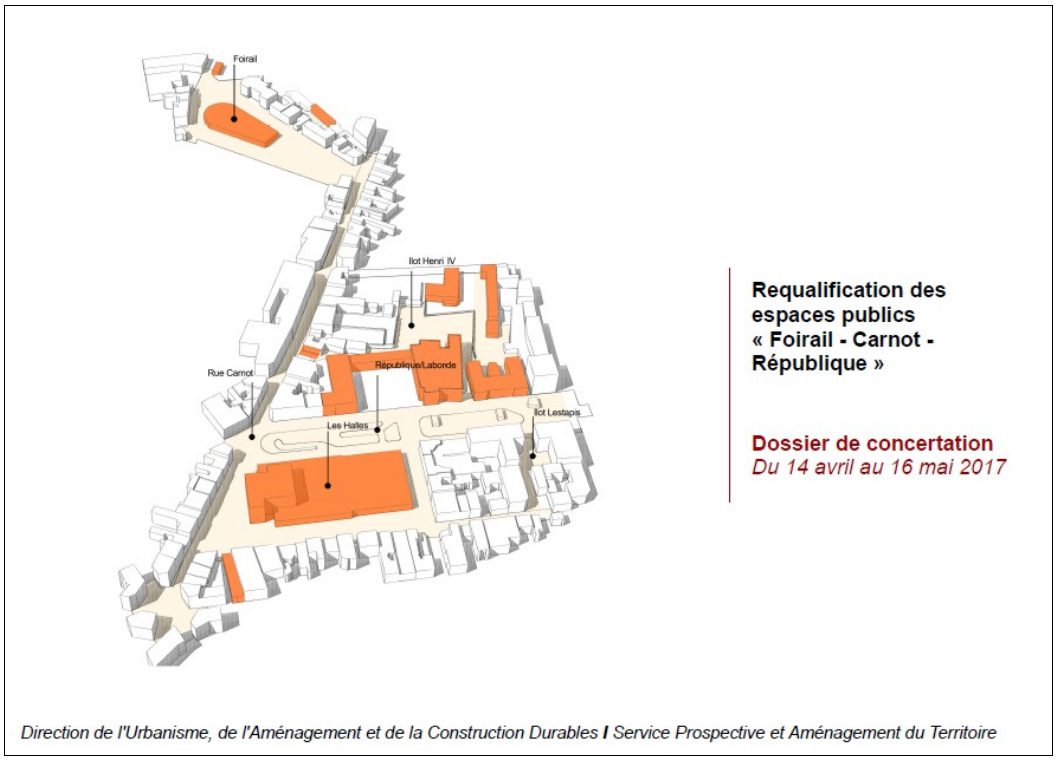

● LES MOYENS D'EXPRESSION

Le public disposait de 5 moyens d'expression :

- expressions orales lors de la réunion publique du 8 mars 2017
- expressions orales auprès de la chargée d'études et d'opérations lors des 5 permanences les 14 et 25 avril, 2, 9 et 16 mai de 13h00 à 17h00
- expressions écrites au sein d'un registre papier
- expressions écrites via une adresse mail dédiée : concertation@ville-pau.fr
- expressions écrites via le courrier.

2- LE BILAN DE LA CONCERTATION

LE BILAN QUANTITATIF

La concertation préalable a donné lieu à une participation intéressante du public. Une centaine de personnes s'est mobilisée autour de cette concertation :

- Une quarantaine de personnes en réunion publique.
- 24 personnes reçues lors des 5 jours de permanence : des habitants du centre-ville, des visiteurs et 1 commerçant.
- 5 avis dans le registre papier.
- 23 avis postés sur l'adresse mail de concertation.
- 1 courrier postal

SYNTHESE DES EXPRESSIONS ECRITES DU PUBLIC

Sur l'ensemble des personnes informées et consultées, 29 personnes ont exprimé un avis écrit sur l'intérêt global du projet.

	Nombre d'avis / questions
Marché biologique du Foirail	24
Plantations	4
Mobilités	4
Sécurité	2
Commerçants	1
Services sur espace urbain	0

NB : un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, le nombre total ne correspond pas au nombre de personnes qui se sont exprimées.

LES THEMES ABORDES

Cette synthèse des thèmes abordés présente à la fois les expressions écrites et orales recueillies lors de la concertation.

Dans l'ensemble, le projet et la volonté de la ville de requalifier les espaces publics « Foirail, Carnot, République » sont bien perçus : « projet cohérent », « projet agréable », « beau projet », « projet embellissant le quartier ».

LE MARCHÉ BIOLOGIQUE DU FOIRAIL

Avec 24 avis exprimés le marché biologique du Foirail apparaît comme le sujet de première importance. Cette mobilisation s'explique par l'action de l'Association du marché biologique (AMB) qui a incité via la distribution de prospectus à une mobilisation citoyenne autour de cette concertation.
Compte tenu du projet d'espace culturel au sein du bâtiment Foirail ne permettant plus à terme la tenue du marché biologique 2 fois par semaine, sur les 24 avis formulés, 18 avis expriment la volonté de préserver le marché biologique au sein du quartier Foirail pour des raisons éthiques (producteurs biologiques locaux), d'activités au sein du quartier, de lieu de vie et d'échanges, de dynamique et de synergie avec les commerçants environnants.

7 avis expriment le besoin d'une structure en dur, hors d'eau dans le prolongement du bâtiment Foirail ou sur la place Foirail.
5 avis expriment le besoin d'un marché de plein air sur la place Foirail.
Les personnes s'étant exprimées insistent sur la nécessité de trouver une solution multifonction pouvant servir à différentes activités : marché biologique , vente d'artisanat d'art, brocante, bouquinistes.

Parmi les avis exprimés, 3 personnes souhaitent voir le marché biologique intégré au marché des Halles de Pau afin de faciliter les courses pour le chaland.

1 personne souhaite que le marché biologique se situe à proximité d'un parking aérien pour faciliter le chargement des courses.

« La réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le marché de Pau se situe au sein des futures halles pour lesquelles la municipalité investit pour offrir un lieu d'échanges attrayant pour les commerçants et les chalands. De plus, une place clairement identifiée au sein du carreau des producteurs peut être réservée aux commerçants du marché biologique.
Toutefois, une solution de marché de plein air sur la place Foirail peut être ouverte à la discussion avec l'association du marché biologique, le matériel (parasols) ayant été acheté pour le marché provisoire localisé dans la cour d'école Henri IV.
Des places de stationnement de surface sont disponibles dans un rayon de 100 mètres autour des places Foirail et République permettant ainsi le chargement des courses. »

- **LES PLANTATIONS**

3 avis expriment la nécessité de préserver les arbres rares plantés en jardinières sur la place du Foirail : 3 savonniers, 3 margousiers et 2 chênes verts.

1 avis exprime le besoin, dans la mesure du possible, de préserver les tilleuls actuellement plantés sur le parking de la place Foirail.

3 avis expriment la volonté de ne pas planter de platanes sur la place Foirail en raisons d'allergies, d'entretien et de maladie (chancre coloré)

« La réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les jardinières de la place Foirail cloisonnent aujourd'hui fortement l'espace et empêchent les déplacements piétons et l'agrandissement des terrasses sur l'espace public. Les jardinières, pour assurer une véritable requalification de l'espace public, seront par conséquent supprimées. L'arasement des jardinières ne permettra pas de conserver en place les essences d'arbres plantées à l'intérieur. Les tilleuls existants ne pourront également pas être conservés car les systèmes racinaires seront endommagés et fragilisés lors des travaux de terrassements de la place. Cependant, une solution de transplantation sera étudiée tel que cela l'a été fait lors du chantier B.H.N.S.

Sur la place Foirail, la Ville replantera un maille d'arbres pour recréer un ombrage et offrir une place jardin.
Le platane a été préfiguré car cette essence d'arbre offre des hauteurs intéressantes et une densité de feuillage permettant ainsi de créer un îlot de fraîcheur sur la place. Afin de limiter les risques d'allergies et les risques de propagation de maladies (chancre coloré notamment), une diversification des essences sur la place sera recherchée.
Enfin, la Ville de Pau applique l'arrêté national du 22 décembre 2015 relatif à la lutte contre l'agent pathogène du chancre coloré du platane en assurant une veille des platanes plantés.»

● LES MOBILITES

Circulation

1 avis demande de clarifier l'accès à la place Foirail depuis l'est de l'agglomération.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Depuis l'est ou l'ouest de l'agglomération, l'accès à la place Foirail sera rendu lisible grâce au plan de circulation déployé à l'échelle du centre-ville. Ainsi, 2 itinéraires sont possibles :

- *par la grande boucle de contournement du centre-ville : boulevard Alsace Lorraine, rue Carnot ou rue Bordeu.*
- *par la petite boucle de contournement de l'hyper-centre : rue Castetnau, place République, rue Nogué, rue Montpensier, rue Bourbaki. »*

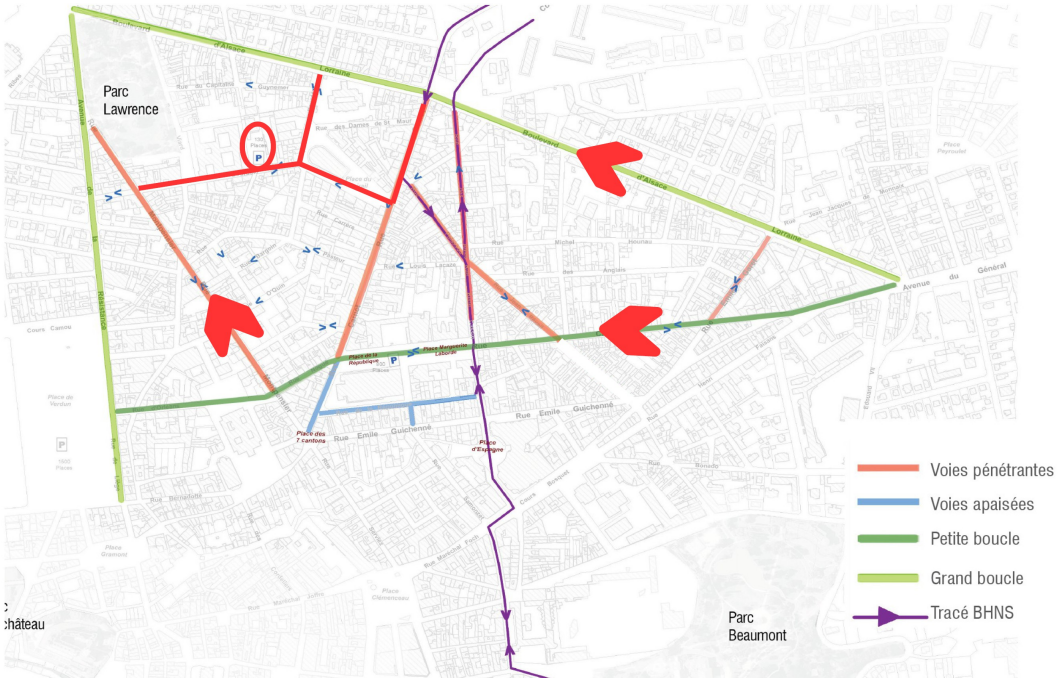

1 avis demande à ne pas passer la rue Laussat en sens unique Nord-Sud pour ne pas empêcher l'accessibilité des résidents de la rue pasteur aux allées Catherine de Bourbon.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Remarque prise en compte. »

Mobilités douces

1 avis demande la création suffisante de stationnement pour les vélos sur les places Foirail et République.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Remarque prise en compte. 40 places de stationnement pour vélos seront créées sur chacune des places.»

1 avis demande la création de pistes cyclables dédiées dès que l'emprise de la voie le permet.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

L'ensemble des voies de circulation seront traitées en zone 30 km/h ou 20 km/h sur lesquelles les vélos cohabitent avec les voitures dans un mode de circulation apaisé. »

Stationnement

1 avis demande la création d'arrêts minutes en nombre pour permettre la dépose des élèves devant l'école Saint Maur. Un deuxième avis demande la possibilité pour les riverains de stationner gratuitement pour la dépose des courses ou autres chargements.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

L'ensemble des places de stationnement tarifées sur Pau sont des arrêts minutes puisque le stationnement y est gratuit les 15 premières minutes. La rue des Dames de Saint Maur dispose de stationnement bilatéral réglementé par tarification zone verte à partir de 8h30. »

Sécurité routière

1 avis demande la création d'un plateau surélevé entre la place Foirail et la rue Carnot.

1 avis demande la création d'u plateau surélevé entre le bar Supervie et les halles.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

La rue Carnot est traitée en voie apaisée limitée à 30 km/h. Ce traitement dispense à priori de la réalisation de plateau surélevé. Cependant, cette hypothèse sera étudiée plus finement lors de l'élaboration du projet. »

1 avis demande la réduction de la largeur de voie Rue Lacaze/Rue Pasteur au droit de la rue Carnot pour réduire la vitesse des véhicules.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Remarque prise en compte. Au droit du carrefour, les trottoirs sont élargis, rétrécissant ainsi les voies Lacaze et Pasteur et créant un effet de chicane. »

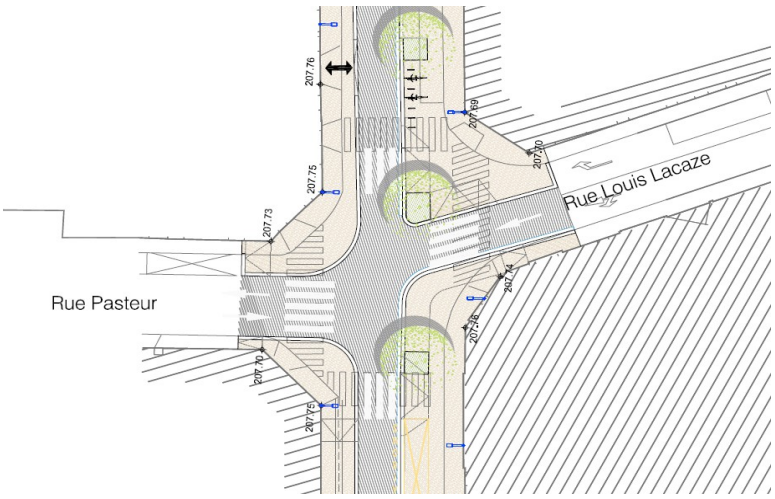

Accessibilité piétonne

1 avis demande la suppression des marches au nord des halles, du côté de la place de la République.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Remarque prise en compte. Les marches seront supprimées dans le futur aménagement, à l'exception de la partie Nord-Ouest où le dénivelé est trop important et nécessite la réalisation des marches . »

1 avis demande le traitement à plat entre la brasserie Supervie et les escaliers du parking au Nord Ouest des Halles.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Compte tenu du dénivelé, des emmarchements sont nécessaires. Mais une circulation piétonne sans obstacles (ni marches, ni trottoirs) sera rendue possible. »

1 avis demande la pose de mains courantes dans les escaliers menant vers les halles.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Des mains courantes seront mises en place sur les axes principaux de circulations piétonnes. L'implantation des mains courantes a été étudiée avec l'État et les associations de personnes à mobilités réduites. Les mains courantes seront implantées environ tous les 15 mètres.»

- **LE COMMERCE**

1 avis demande de mettre en œuvre une politique pour faire revenir les commerçants sur la rue Carnot.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

La Ville de Pau en requalifiant les espaces publics souhaite offrir un cadre attractif pour les commerçants et ainsi impulser une nouvelle dynamique commerciale. Ensuite, la Ville propose un service d'accompagnement à l'installation commerciale et un prêt d'honneur à taux 0% via Initiatives Béarn pour toute nouvelle installation.»

- **LES SERVICES SUR ESPACES PUBLICS**

1 avis demande d'implanter les conteneurs de collecte des déchets loin des immeubles d'habitation.

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

La proximité aux façades d'habitation sera prise en compte pour l'implantation des conteneurs. Toutefois, de nombreuses autres contraintes déterminent l'implantation des conteneurs : absence de réseaux souterrains, proximité des voies de circulation pour le ramassage, place suffisante pour ne pas empêcher les circulations des personnes à mobilités réduites...etc.»

1 avis demande d'implanter des toilettes publiques sur la place Foirail

« *La réponse de la maîtrise d'ouvrage*

Remarque prise en compte. »

3- LES ORIENTATIONS DONNEES AU PROJET

La phase de concertation préalable a permis d'alimenter la phase d'avant-projet de requalification des espaces publics Foirail Carnot République.
Ainsi, l'avant-projet se structure autour des éléments suivants :

● LA CIRCULATION

Au sein du périmètre « Foirail, Carnot, République », 80 % de l'espace est occupé par la voiture. Le projet consiste à redimensionner la place de la voiture afin de permettre les mobilités douces (piétons et cycles) dans cet espace de faubourg de centre-ville.

Ainsi, les circulations sur ce périmètre sont définies de la façon suivante :

- La rue Carnot sera circulée à sens unique descendant vers le centre-ville (sens Nord-Sud)
- Sur la place Foirail, les circulations seront concentrées sur le sud de la place
- Sur la place République/ Laborde, les circulations bus et automobiles seront dissociées. En partie Nord, itinéraire de la boucle de contournement de l'hyper-centre, pour les automobiles et en partie Sud pour les bus de ville.
- A l'intérieur de la boucle de contournement, la rue de la République, le sud de la rue Carnot, la rue du Docteur Simian, la rue Galos seront traitées en zone de rencontre.

● LES ORIENTATIONS PAR ESPACES

Le périmètre est composé d'espaces publics de différentes natures :

- La **place du Foirail** retrouve son statut de place publique en libérant l'espace et réunifiant les deux façades. Cette place jardin offrira un espace de convivialité et de détente.
- La **place République / Laborde** devient une grande esplanade support des halles. L'aménagement favorisera une ambiance animée mais apaisée pour favoriser les circulations piétonnes.
- La **rue de la République et la rue du docteur Simian** sont traitées en continuité des halles et de la place de la République pour valoriser les façades commerçantes et proposer des terrasses de café dans un cadre convivial.
- La **rue Carnot**, porte d'entrée du centre historique devient un itinéraire de promenade animé entre le Foirail et la République avec des façades commerçantes.
- Les **cœurs d'îlots (Tam-tam, Henri IV et Lestapis)** sont conçus comme des espaces pour la vie de quartier, des espaces de jeux, de détente, de repos, des lieux intimistes, de sérénité pouvant servir également à des manifestations en lien avec les acteurs du quartier.

A l'issue de l'avant-projet, des projets par espaces seront étudiés et finalisés. La requalification effective de l'ensemble des espaces publics « Foirail, Carnot, République » s'échelonnera dans le temps de 2018 à 2022.